Commune de BUST



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNCIPAL

SEANCE N°67071/02.2014

L'an deux mille quatorze et le douze mars à 20 heures 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SCHACKIS (Maire).

Date de la convocation et son affichage : 04 mars 2014

Date d'affichage du PV: 17 mars 2014

Conseillers en fonction : 10 Conseillers présents : 10

Présents: Jean-Pierre SCHACKIS, Gerdy ZENTZ, Richard WEBER, Justin SEIBERT, Roger

BUCHI, Herbert HOFFMANN, Georges SCHMITT, Joël NONNENMACHER, Olivier HOFFMANN,

Marcel TRITZ

Absents excusés : / Pouvoirs : /

Monsieur Olivier HOFFMANN a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Générales.

* * * * * * * * * *

ORDRE DU JOUR

N° de	Nomenclature	Code matière	Objet de la délibération			
délibération						
DE_022014_01	5.2	Fonctionnement	Lecture et approbation du procès verbal de la			
		des assemblées	séance précédente			
DE_022014_02	7.1	Décisions	Comptes administratifs 2013			
		budgétaires				
DE_022014_03	7.1	Décisions	Comptes de gestion 2013 du trésorier			
		budgétaires				
DE_022014_04	7.1	Décisions	Affectation des résultats			
		budgétaires				
DE_022014_05	7.1	Décisions	Budgets primitifs 2014			
		budgétaires				
DE_022014_06	7.1	Décisions	Paiement de la cotisation foncière à la C.A.A.A. du			
		budgétaires	Bas-Rhin			
DE_022014_07	9.1	Autres domaines	Agrément de chasse pour 2 nouveaux associés			
		de compétences				
		des communes				
DE_022014_08	9.1	Autres domaines	Divers :			
		de compétences	 Loyer hangar Heckel 			
		des communes	 Horaires école pour la rentrée en 			
			septembre 2014			
			– Etc			

<u>DE_022014_01</u>: Lecture et approbation du procès verbal

Le maire fait lecture du PV de la séance du 5 février 2014. Le PV est approuvé par l'ensemble des conseillers.

<u>DE_022014_02</u> : Comptes administratifs de l'année 2013

Vote: 9 voix pour

En l'absence du Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2013 arrêtés comme suit :

COMMUNE:

Section d'investissement :		
Recettes de l'exercice :	22 593,43 €	
Dépenses de l'exercice :	<u>- 130 702,45 €</u>	
Résultat de l'exercice :	- 108 109,02 €	
Antérieur reporté :	<u>+ 317 407,74 €</u>	
Excédent	209 298,72 €	
Section de fonctionnement :		
Recettes de l'exercice :	352 561,36 €	
Dépenses de l'exercice :	<u>-287 483,40 €</u>	
Résultat de l'exercice :	+ 65 077,96 €	
Antérieur reporté :	93 377,94 €	
Excédent :	158 455,90 €	
 Le résultat global se solde par un excédent de	367 754,62 €	
•	*	

LOTISSEMENT:

<u>Section d'investissement</u> :	
Recettes de l'exercice :	0,00€
Dépenses de l'exercice :	- <u>15 491,55 €</u>
Résultat de l'exercice :	- 15 491,55 €
Antérieur reporté :	+ <u>119 800,57 €</u>
Excédent :	104 309,02 €
Section de fonctionnement :	
Section de fonctionnement : Recettes de l'exercice :	41 191,50 €
Recettes de l'exercice :	41 191,50 € - <u>44 349,34 €</u>
	,
Recettes de l'exercice :	- <u>44 349,34 €</u>
Recettes de l'exercice : Dépenses de l'exercice : Résultat de l'exercice :	- <u>44 349,34 €</u> - 3 157,84 €

Le résultat global se solde par un excédent de	85 514,10 €	

<u>DE_022014_03</u>: Comptes de gestion 2013 du trésorier

Vote : à l'unanimité

Le Conseil Municipal approuve aussi les comptes de gestion présentés par M. ORTH Thomas, Trésorier de Drulingen.

Le Conseil déclare que ces comptes de gestion n'appellent aucune observation de sa part.

<u>DE_022014_04</u>: Affectation des résultats

Vote : à l'unanimité

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Plerre SCHACKIS,

après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2013

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT	PART AFFECTEE A	RESULTAT DE	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA 2012		L'EXERCICE 2013	REALISER 2013	RESTES A	PRENDRE EN
		délibération			REALISER	COMPTE POUR
		prise en 2013				L'AFFECTATION
		sur les résultats		dépenses		DE RESULTAT
		2012		recettes		
INVEST	317 407.74 €		- 108 109.02 €	75 000.00 € -	62 400.00 €	146 898.72€
				12 600.00 €		
FONCT	93 377.94 €	- €	65 077.96 €			158 455.90€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013

158 455.90 €

Affectation obligatoire :

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)

- €

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)

158 455.90 €

Total affecté au c/ 1068 :

- €

DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013

Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement

Pour mémoire :

CA 2013 Budget 2014

investissement 209 298.72 € investissement ligne 001 209 298.72 € fonctionnement ligne 002 158 455.90 €

LOTISSEMENT:

Le Conseil Municipal constatant, à la clôture de l'exercice 2013 un excédent d'investissement de 104 309,02 € et un déficit de fonctionnement de 18 794,92 € décide d'affecter au fonctionnement le déficit de 18 794,92 € (article 002 – série 2).

<u>DE_022014_05</u>: Budgets primitifs 2014

Vote : à l'unanimité

Le Conseil Municipal approuve les budgets primitifs de 2014, présentés par le maire, qui s'équilibrent comme suit :

COMMUNE:

Section de fonctionnement : 496 056 €
Section d'investissement : 432 865 €

LOTISSEMENT:

Section de fonctionnement : 280 292,69 €
Section d'investissement : 326 406,69 €

<u>DE_022014_06</u>: Paiement de la cotisation foncière à la C.A.A.A. du Bas-Rhin

Vote : à l'unanimité

Le Conseil Municipal décide de participer aux cotisations foncières de la Caisse d'Assurance-Accidents Agricole du Bas-Rhin par l'utilisation d'une part du produit de la location de la chasse.

La participation de la commune pour 2014 s'élève à <u>9 292,- €.</u> Les crédits sont prévus au budget primitif 2014 à l'article 65738.

> <u>DE_022014_07</u>: Agrément de chasse pour 2 nouveaux associés Vote : à l'unanimité

Monsieur Gilbert SCHICKEL, Président de l'"Association de chasse Aux Quatre Vents", actuel locataire de la chasse communale, a informé le maire qu'il sollicite l'agrément de chasse pour 2 nouveaux associés :

- Christian BECKER demeurant à Truchtersheim (67370)
- Claude CAMUS demeurant à Betton (35830).

Les communes de Lohr et de Schoenbourg qui ont été sollicitées ont donné leur accord. Le conseil municipal donne également son accord pour l'agrément de chasse à ces 2 nouveaux associés.

DE_022014_08 : Divers

Vote : à l'unanimité

- Réajustement du loyer du Hangar Heckel

Le Conseil Municipal décide à 7 voix pour de conserver le tarif actuel qui s'élève à <u>4,80 € le m2</u> et ceci en tenant en compte les fluctuations de l'indice de construction durant les 3 dernières années.

- Rvthmes scolaires

Monsieur le maire fait lecture d'un courriel émanent de M. Patrick HETZEL, député du Bas-Rhin, ainsi que d'un courrier de M. Daniel HOLZSCHERER, maire de Pfalzweyer, qui fait la demande auprès de l'inspectrice d'académie de passer à 4 jours de classe d'une durée de 5h30 qui engendrerait une diminution annuelle de 13 jours des congés scolaires. Les conseillers municipaux également délégués des parents d'élèves informent le maire que la discussion des horaires ne pourra pas pour une raison d'éthique (proches élections) être abordée lors du prochain conseil d'école. Par conséquent, le conseil municipal décide à l'unanimité de remettre ce point à l'ordre du jour après les élections municipales.

- Convention de location du stade de football entre les communes de Phalsbourg et Bust

Le maire fait lecture de la proposition actuelle de la convention. Les conseillers abordent le sujet de la tonte du stade de football par un employé de la commune de Bust. Ils estiment qu'il serait plus judicieux que la commune de Phalsbourg gère elle-même ce point. Le contrat reçu du maire Monsieur KOCHER a été rectifié et sera envoyé pour modifications éventuelles et signature. Il faudra trouver un accord entre les 2 communes pour la tonte régulière du gazon.